

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°37-2025

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15 <u>Date convocation</u> 10/12/2025 <u>Date d'affichage</u> 10/12/2025	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE (Pouvoir à Claudine MONTELS), Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS (Pouvoir à Pierre ALBINET), Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Lina POUGET
Secrétaire de séance : Nathalie LACASSAGNE	

OBJET : Délibération pour l'attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire de l'école de Terssac pour le goûter de Noël

Afin de pouvoir organiser le goûter de Noël (nappes, gobelets, chocolats, boissons, etc.), Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention, à la coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période-là.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la coopérative scolaire de l'école, de 5 euros par élève inscrit à cette période-là. (Effectifs de 108 élèves soit 540€)
- Que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget en cours.

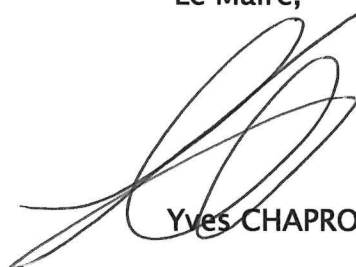
Le Secrétaire,



Nathalie LACASSAGNE



Le Maire,



Yves CHAPRON